

Voilà comment, nous aussi, nous comprenons la question. Et jamais nous n'avions songé à mettre en cause la capacité des professeurs de l'Université. C'est vous même, monsieur le Doyen, qui avez exprimé cette opinion lorsque vous dites, dans la *Presse* du 6 juillet, que : "Les thèses des candidats ne peuvent être appréciées parfaitement que par un seul juge, qui est le professeur de la matière sur laquelle se fait le concours ; *les autres se connaissant que superficiellement cette branche, sont forcés d'approuver la décision et le choix du MÉDECIN EXPERT.*"

Vous voyez donc, monsieur le doyen, que c'est vous même qui refusez à vos collègues la capacité nécessaire à juger un concours. Et voyez comme vous avez une drôle de manière d'envisager la question : d'un côté des professeurs "superficiels," de l'autre un expert infailible. Or vous savez bien que tel professeur peut, du jour au lendemain, être appelé à abandonner la chaire qui lui appartient pour une autre qui devient vacante.

C'est ainsi, par exemple, que monsieur le professeur Lamarche qui était disons le 26 juin, expert en anatomie et superficiel en accouchement, peut s'être réveillé le 27 du même mois, expert en accouchement et superficiel en anatomie.

Nous avons nous, une tout autre opinion.—Nous avons connu le docteur Lamarche un anatomiste distingué et nous sommes convaincus qu'il l'est encore.—Nous sommes aussi tout disposés à croire qu'hier comme aujourd'hui, il eût fait un excellent juge dans un concours d'accouchement.

20. Dans votre entrevue déjà citée, vous trouviez préférable de choisir un médecin connu, qui a bien réussi dans sa pratique, que de faire nommer *par concours* un jeune homme capable de faire une *excellente thèse*, mais qui risque d'être beaucoup plus fort en théorie qu'en pratique."

Voilà ce que vous proposez. Et vous êtes surpris que nous trouvions étrange votre proposition ?

Mais, monsieur le doyen, cela nous paraît plus qu'étrange—cela nous paraît renversant.

Et nous pouvons vous assurer, que certains de vos collègues, et non les moindres, sont tout aussi surpris que nous-mêmes de votre manière de voir.

Dans votre lettre, vous dites que d'autres universités se sont fait honneur d'accepter des hommes qui s'étaient fait, dans leur profession, une position distinguée.

Certes—Mais encore faut-il s'entendre sur ce que l'on veut dire par "position distinguée" Pour nous, cela n'a rien à voir avec la clientèle ; souvent, tout au contraire. Ainsi en est-il pour le professeur Osler, que les universités les plus importantes se dispu-